



MAIRIE
DE
MURATO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 février à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2024-13**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

Date de la convocation : **16/02/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **10**
Nb Conseillers représentés :
Quorum : **8**

ABSENTS : M. COPPI Jacques, Mme FLORI Céline, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. MAZZONI Pierre-Ange.

REPRESENTES :

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Acquisition de défibrillateurs

Monsieur le Maire expose au Conseil

Le décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 rend obligatoire l'installation de défibrillateurs automatisés externes (DAE) pour certaines catégories d'établissements recevant du public. Ce dispositif permet de répondre aux urgences médicales notamment lors d'un arrêt cardiaque soudain.

Leur déploiement dans les lieux publics permet une intervention rapide, augmentant considérablement les chances de survie des victimes. Pour ce faire, il est proposé à l'Assemblée de procéder à l'acquisition de 3 défibrillateurs DAE qui seront placés dans des points stratégiques de la commune :

- 1 dans le bâtiment école / mairie.
- 1 dans l'enceinte de l'église Saint-Michel.
- 1 .

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **4 122,00 € HT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20240223-DL-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2024

Publication : 26/02/2024

PLAN DE FINANCEMENT

Financiers	Taux	Montant
Collectivité de Corse Dotation quinquennale	70,00%	2 885,00 €
Autofinancement	30,00 %	1 237,00 €
TOTAL		4 122,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 10 Contre : Abstentions :

Le Maire
M. Claude FLORI



- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI